

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MARNE

N° 21-05-582

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BEZANNES

Séance du 17 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai à 20 heures, le Conseil municipal de BEZANNES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Helios de Bezannes, sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique POTAR.

Etaient présents :

Etaient excusés et représentés :

Secrétaire de séance :

Membres en exercice	Membres Présents	Membres délibérants
19		

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux et affichés le 11 mai 2021.

OBJET DE LA DELIBERATION
REMBOURSEMENT DE FINANCEMENT
AVEC MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2021 de la Commune de Bezannes adopté par délibération 21-03-570 du 22 mars 2021, et la Décision Modificative n°1 du 17 mai 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Vu l'offre de compactage et le contrat de prêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est,

Considérant les possibilités actuelles de remboursement anticipé de la Commune, du fait d'une trésorerie importante,

Considérant la volonté de rembourser par anticipation l'emprunt 1729378 d'un montant de 3 500 000 €, et de souscrire en remplacement un nouvel emprunt de 2 000 000 €, dont les conditions sont précisées ci-dessous,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'autoriser le Maire à procéder au remboursement anticipé de l'emprunt 1729378, d'un montant de 3 500 000 €, contracté pour la construction de la salle « Galaxie », à payer les indemnités de remboursement anticipé pour un montant de 100 000 €, et à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour effectuer ce remboursement,

De demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est, 25 rue Libergier à Reims (51 100), un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Capital emprunté : 2 000 000 €.
- Objet : refinancement crédit.
- Durée : 15 années – 180 mois.
- Taux : 0,83 %.
- Type d'amortissement : échéance constante mensuelle.
- Date du premier amortissement : un mois après le déblocage.
- Montant de la mensualité : 11 820,96 €.

D'ouvrir au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondant,

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MARNE

N° 21-05-582
CM 17 mai 2021
Rapporteur : Dominique POTAR

De prendre l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépense obligatoire au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement de dites échéances,

D'autoriser la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et de conférer, en tant que de besoin, toutes les délégations utiles au Maire, pour le remboursement de l'emprunt et le paiement des indemnités de remboursement anticipé et des frais afférents, la réalisation du nouvel emprunt, la signature du nouveau contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Votes : Pour : Contre : Abstention :

Pour extrait certifié conforme
Le 17 mai 2021

Le Maire,
Dominique POTAR